

Définition de la police

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb018_f0199

SourceBoite_018-4-chem | Polizeiwissenschaft.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).
Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 18/03/2021 Dernière modification le 23/04/2021

Definition des Politia

" triumphe la definition de ceux qui appellent
police congerium mediorum (s. legum et
institutorum) quae universae reipublicae
splendori atque eternae singulorum civium
felicitati inserviunt " P. C. W. von Hohenhausen
Liber de Politia (Leipzig
1776)

Molier : le roi et instituteur qui ont le
but de maintenir la ^{Beträgen} conduite et en ordre,
et de leur procurer leur zeitliche Glückseligkeit.
(comment. von der Landeshoheit
in Polizei Sachen. Frankfurt 1773)

Schöckhausen dit ainsi : la ~~polit~~ science
nécessaire de la ^{sc.} police.

celle-ci est l'art de regner (gouverner)
la se. de la police en est l'art.

Il y a deux conceptions de la police.



